

Demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement.

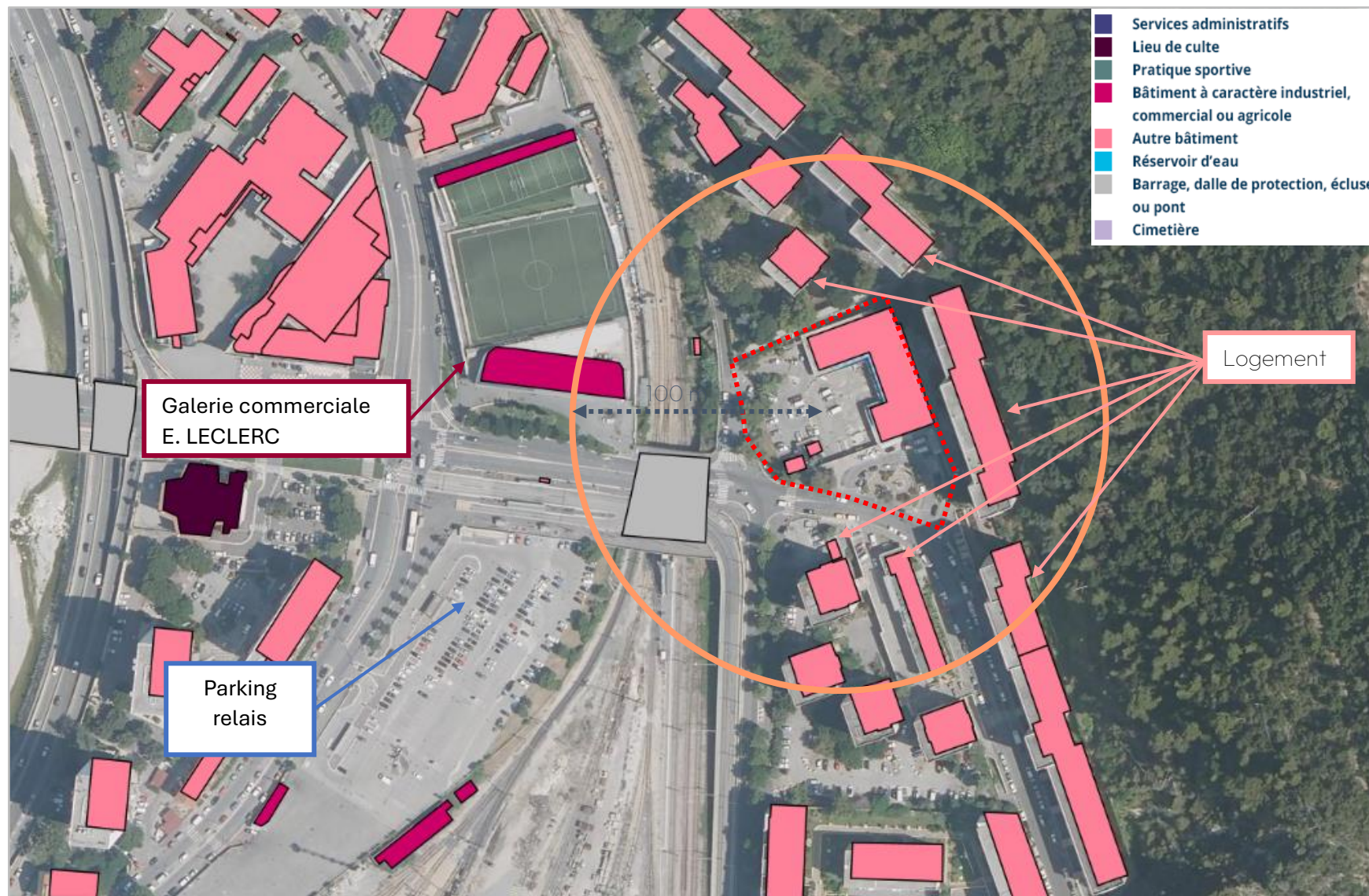
PROJET DE CONSTRUCTION

4 Rue Jules Michel / 72 Boulevard Louis Braille à NICE (06300)

ANNEXE 6 : Plan des abords

Le maître d'ouvrage doit fournir un plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1 /5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.

Avril 2024



Données : Carte IGN / Bâtiments sur vue aérienne (Novembre 2023) / Echelle 1/2 000°

